



REUNION DES PRESIDENTS du 24/02/2017

Présents : 19 participants représentant les clubs : ABC Beauzac, AC Vals, CC Devès, CC Monistrol/Loire, GC Coubon, GC Puy en Velay, GC St-Julien-Chapteuil, Hirondelles St-Pal de Mons, Roue Désidérienne, VC Yssingeaux, RC Golénois.

Le président, Philippe Best, ouvre la réunion en remerciant les personnes présentes et en proposant des objectifs pour cette saison 2017 : accueillir les jeunes et les féminines et promouvoir nos clubs. Puis il donne quelques informations :

Santé / sécurité :

Sur 150 décès de cyclistes, les 2/3 sont dus à des accidents cardio-vasculaires.

Un nouveau décret concernant l'obligation d'un certificat médical de non contre-indication (CMNCI) est paru le 12 octobre 2016.

- 1 – À partir du 1er juillet 2017, un CMNCI (Certificat Médical de Non Contre- Indication) de moins d'un an devient obligatoire, au plus tous les 3 ans,
- 2 – Dans les années intermédiaires présentation d'un questionnaire de santé.

La FFCT va demander à ses licenciés un CMNCI tous les 5 ans, avec l'obligation de compléter un questionnaire, dont on ne connaît pas encore la nature tous les ans, celui-ci pouvant conduire à un CMNCI.

Cette annonce a entraîné un débat animé et suscité des craintes de fuites de licenciés qui ne voudront pas se soumettre à ces nouvelles exigences.

La FFCT envisage une évolution des licences et pense proposer 3 types de licences :

- Licence de cyclotourisme telle qu'elle existe actuellement pour l'ensemble de nos manifestations et de nos pratiques ; le CMNCI indique « pas de contre-indication à la pratique du cyclotourisme ».
- Licence de loisir non sportif pour les débutants et les non pédalants avec des activités qui restent à définir. Par exemple : petits parcours faciles, balades familiales, cyclo-découverte, pratique utilitaire, vélo école, accueil dans les clubs, initiation de toutes sortes dans une pratique douce, réservée exclusivement aux petits parcours sans difficultés dans nos manifestations etc.... Cette licence exclurait les organisations où intervient une notion de distance et/ou de délai.
- Option sport : Pour les personnes qui souhaiteraient participer occasionnellement à des manifestations organisées par d'autres fédérations et classées dans la catégorie cyclo-sport, le CMNCI devra indiquer « pas de contre-indication à la pratique de la compétition ».

Décret concernant les VAE : une prime de 20 % avec un maximum de 200 € est allouée par l'état pour l'achat d'un vélo à assistance électrique par famille.

L'AG de la fédération aura lieu cette année à Moulins, le premier week-end de décembre. En raison de la proximité de cette ville, nous pourrons y assister.

Annuaire 2017 COREG à récupérer : Il reste à résoudre le moyen le plus efficace et économique pour le distribuer.

AG du Coreg : Prévus le 25 novembre ou le 2 décembre. On est toujours à la recherche de l'infrastructure qui pourrait nous accueillir.

AG du CoDep 43 : Prévus le 18 novembre à 9 h30 à St-Julien-Chapteuil.

Le challenge régional : Suite à un débat entre les clubs présents, nous décidons de ne pas y participer pour cette saison.

Cyclomontagnarde dans les Pyrénées, du 24 au 25 juin, organisée par le Codep 65. Un déplacement en car est assuré par le Codep 74 : il reste des places. Si des licenciés de la Haute-Loire sont intéressés, il faut le dire très vite.

CNDS : (Centre National pour le Développement du Sport) dispose d'un budget important au niveau régional et au niveau départemental. Avec la fusion des régions les projets départementaux sont centralisés et validés en région. On peut envisager cette possibilité d'aide financière pour la formation des jeunes et d'autres actions ciblées. Il faut attendre la réunion régionale du 7 mars pour avoir des informations pratiques sur les dossiers à initialiser.

Le Coreg est présenté par Nicole Ouillon, membre du comité directeur du COREG Auvergne Rhône Alpes qui représente le département de la Haute-Loire.

Il se compose de 9 commissions :

- Communication
- Relations publiques
- Formation
- Litiges
- Jeunesse
- VTT
- Tourisme
- Sécurité et santé
- Féminines dont Nicole est la présidente.

Le COREG dispose d'un nouveau logo :



Projets pour les féminines :

Nicole présente les projets pour 2017 pour le Coreg et en relation avec Christian Martel, celui concernant la Haute-Loire :

- 24/06/2017 : concentration des féminines « Les petites reines » à Coubon : 50 ou 75 km dans la vallée de la Loire organisée par le G C de Coubon.

- 19/ 08/ 2017 : Rando -découverte d'une journée de 85 km. Départ de Montfaucon. Organisée par la commission féminine codep 43. Encadrement :Nicole Ouillon.

- 15 au18/09/2017 : séjour féminin dans le Cantal organisé par commission féminine Coreg. ARA

Ecole de VTT à Coubon présentée par Guillaume Changea , moniteur, et formateur des animateurs. Situation actuelle:

- 12 animateurs ont été formés, compte tenu qu'il en faut 2 par sortie, cela représente 6 sorties chacun par trimestre.

- un licencié est en formation de moniteur.

- un licencié mineur a suivi une formation d'encadrement, il ne pourra l'exercer qu'à sa majorité.

L'école VTT devrait atteindre sa pleine efficacité en 2018.

La mairie de Coubon a demandé si le club pouvait assurer un temps périscolaire pour 25 à 30 enfants.

Ecole VTT de la Roue Désidérienne : présentée par Patrick Escoffier

4 licenciés sont en formation d'animateurs dont ils ont suivi le stage et leur formation au PSC1 est en cours. Là aussi, demande de la municipalité pour assurer un temps périscolaire.

Aides financières pour la création d'écoles de vélos incluant la formation des encadrants :

-Le COREG prend en charge ce qui dépasse 25 €/ personne et par jour pour la formation des encadrants, et aide financièrement les nouvelles structures accueillant des jeunes.

-Pour la fédération :

Les aides aux structures pour 2017 seront les mêmes que celles en vigueur durant la précédente olympiade, à savoir 1 700 euros pour les CoReg, 500 euros pour les CoDep, 150 euros pour les conventions préaccueil aux clubs et 100 euros pour la journée vélo organisée par les clubs. Les autres actions sont encore à définir mais elles porteront sur l'accueil.

- le Codep participera financièrement dans la mesure de ses moyens.

Choix budgétaire du Codep : le budget prévisionnel est de 1680 €

Les priorités établies :

- les jeunes et la formation des animateurs et moniteurs
- les féminines

Santé et sécurité : présenté par Jean-Michel Delolme (se reporter à son compte-rendu)

Accidentologie enregistrée par l'assurance en 2016 : 2738 déclarations dont :

- 40 % où les infrastructures sont en cause ;
- 70 % ont eu lieu sur la route et 45 % en ligne droite ;
- 50 % relève du comportement, de l'inattention du cycliste ;
- 63,6 % des 150 accidents mortels sont d'origine cardio-vasculaire.

Le Coreg prévoit 2 réunions annuelles avec un axe de travail :

- conférences informatives sur les risques cardio-vasculaires
- diaporama en voie d'élaboration sur les bonnes pratiques à vélo
- stage de maniabilité individuelle -
- encouragement à passer le PSC1 afin de tendre vers son acquisition pour un licencié sur 3 par club
- les infrastructures : surveiller et signaler les dégradations, participer auprès des services techniques à leur aménagement.
- Echanger de bonnes pratiques entre les Codep.

Concernant la Haute-Loire :

Réunion « sécurité » des correspondants sécurité des clubs le 22 mars à 19 h dans une salle du château à Monistrol/Loire

Rencontre avec les pôles techniques de Monistrol et Craponne courant mars / avril

Rencontre avec les services techniques et les conseillers du Conseil départemental courant octobre.

Adhésion à l'AF3V : Présentée par Michelle Celle

Actuellement, nos démarches concernant les voies vertes ne se font que sous couvert de la FFCT. La représentation auprès de l'AF3V est assurée par Gilbert Pelloux qui a été missionné en 2013 par Dominique Lamouller, alors président de la FFCT et membre de droit de l'AF3V.

A ce jour il se pose une question : Voulons-nous continuer ainsi, ou voulons-nous adhérer, au nom du Codep 43, à l'AF3V, afin de renforcer notre crédit auprès des interlocuteurs territoriaux et avoir la possibilité de participer aux décisions de l'AF3V ?

Sur les 11 clubs représentés, 7 jugent nécessaire l'adhésion à l'AF3V.

Rando Découverte interclubs du samedi 10 juin : Présentée par Michelle Celle

Afin de faire découvrir la Via Fluvia aux licenciés et autres cyclistes de la Haute-Loire, nous allons emprunter la voie verte qui traverse notre département à l'occasion de notre rendez-vous annuel. Les points de rendez-vous seront fixés sur le parcours de la voie verte. Des possibilités de parkings vous seront communiquées.

Nous nous retrouverons, à midi, sur le lieu du pique-nique tiré du sac qui situé, suivant la météo et les opportunités entre Dunières, et Maison neuve, tout près du tunnel du Tracol qui matérialise la fin provisoire de la voie verte.

Le retour sera libre.

Le partage des pizzas a clôt agréablement cette réunion.

Philippe Best, président

Michelle Celle, secrétaire

Quelques liens sont à votre disposition.

* CNDS <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Sport/Campagne-CNDS-2017>

Cyclo Mag : <http://cyclotourisme-mag.com/category/conseil/sante>: e nombreux articles concernant la santé du cyclotouriste : strekching spécial vélo, étirements, hydratation etc...